

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Numéro 1883-493

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

Demande de dérogations mineures numéro 1883-493 pour le bâtiment situé au 5710, rue Georges-Corbeil, lot numéro 1 334 047 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de trois (3) mètres, applicable de l'autre côté d'un bâtiment principal occupé par l'usage habitation, exigée à la grille des usages et des normes pour la zone H10-29, soit réduite à 2,86 mètres;
- que la distance minimale de deux (2) mètres exigée entre une ligne latérale de terrain et une galerie faisant corps avec le bâtiment et située au premier étage, indiquée à l'article 6.1.2.1, paragraphe 9 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,76 mètre pour une galerie existante en cour et marge latérale.

Une consultation écrite visant cette demande de dérogations mineures se déroulera également du **17 août au 7 septembre 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sl.e.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**.

Les documents relatifs à cette demande de dérogations mineures sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 7 septembre 2021, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**.

Si toutefois le conseil d'arrondissement devait se tenir par vidéoconférence, il diffusera les questions et commentaires reçus sur cette demande de dérogations mineures lors de cette séance qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 17 août 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard